

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 juillet 2010

L'an deux mille neuf, le 22 juillet 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 15 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Frédéric BERROD, Anne LEROY
ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Hervé THORAVALL, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN, Georges BREZELLECC, Mathieu TANON
TREVEVEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Marie Françoise LE LEPVRIER par Christian URVOY
ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER par Marcel PINCEMIN
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Mariannick KERVOELEN, Dominique BLANC par Martine POIGNONNEC

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Philippe GUEGAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel NORMAND

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

----- DELIBERATION N° 2010-076

Centre nautique communautaire

La communauté de communes a engagé une réflexion pour la mise en place d'un centre nautique communautaire afin de valoriser les équipements portuaires et nautiques existants et ainsi développer la pratique des populations, notamment en matière de nautisme léger. A ce titre, il a été décidé de réaliser un bâtiment sur la commune de Binic afin de renforcer les infrastructures favorisant le développement des activités liées à la mer.

Aussi, il a été décidé, en date du 18 mars 2010, d'engager une procédure de concours pour recruter un maître d'œuvre.

Dans le cadre de cette procédure formalisée, le jury a pré retenu 4 architectes afin que ceux-ci élaborent une esquisse de ce que pourrait être le futur bâtiment. Pour information, les 4 bureaux d'études sont Menier (22), Studio 02 (56), Bonnot (22) et Atelier de l'Île (29).

Le jury de concours c'est réuni le 20 juillet afin de retenir le maître d'œuvre, Il a retenu STUDIO 02.

Rappel de la composition du jury de concours :

- les 6 membres de la CAO
- 1/3 compétence maîtrise d'œuvre (CAUE + 2 architectes)

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Mandate le Président à négocier les honoraires et divers
- Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société STUDIO 02
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.
